



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 73113

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les dernières recommandations de la Cour des comptes concernant les régimes Agirc et Arrco. Dans leur rapport de décembre 2014, « Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés », les magistrats de la Cour des comptes préconisent de réduire au total d'au moins 25 % les coûts de gestion à l'horizon 2020 par rapport à leur niveau actuel, soit un effort supplémentaire de 150 millions d'euros annuels par rapport aux économies décidées par les partenaires sociaux fin 2013 pour 2018. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Comme la Cour des comptes l'a observé et largement documenté dans son rapport public de décembre 2014 intitulé « Garantir l'avenir des retraites complémentaires », les perspectives financières des régimes AGIRC et ARRCO apparaissent dégradées à un horizon relativement proche dans l'ensemble des scénarii conjoncturels examinés par la Cour. Il s'agit là d'une préoccupation forte du Gouvernement dès lors que de telles perspectives pourraient être de nature à fragiliser la situation des retraités et la confiance des cotisants dans le système des retraites. Au surplus, les soldes de ces régimes contribuent aux comptes des administrations de sécurité sociale au sens de la comptabilité nationale et leur redressement constitue donc un enjeu important au regard de la trajectoire de rétablissement des comptes publics. Toutefois, il convient de rappeler que les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, et donc leur pilotage, sont construits historiquement autour du principe d'autonomie des partenaires sociaux. Dès lors, il revient à ces derniers de prendre les décisions à même de garantir leur pérennité, notamment dans la période actuelle marquée par des départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom. Il leur appartient également d'adopter les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour éventuellement réduire les coûts de gestion. Le Gouvernement suit avec la plus grande attention les négociations actuellement conduites par les partenaires sociaux gestionnaires des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73113

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 521

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7415